

L'an deux mille dix-neuf, le deux décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, sur convocation en date du 28 novembre 2019, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence d'Yves MERCIER, Maire de Voglans.

### **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 02 DECEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, et le deux décembre à vingt heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le conseil municipal de la Commune de VOGLANS,

Etaient présents les Conseillers Municipaux : MERCIER Yves, BERNON Martine, BERNOU Malika, BURDET Eric, CAVALLO Sandrine, CONVERT Jacques, CROSET Mathieu, ELHOMBRE Daniela, GIRARDIN Marcel, GOUJON Alain, NOIRAY Jean, PALUMBO Floriane, SICOLI Carmela, TETAZ Isabelle.

Absents : ANDRE Isabelle, BOLLON Nicolas, BOUVIER Hervé, MARTIN Catherine, POLLIER Andréa.

Procurations : Madame POLLIER Andréa a donné pouvoir à D. ELHOMBRE

Secrétaire de séance : Malika Bernou

---

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 octobre 2019**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce procès-verbal, sachant qu'étaient absents, ce jour-là : Isabelle ANDRE, Malika BERNOU, Nicolas BOLLON, Mathieu CROZET, Hervé BOUVIER, Catherine MARTIN, Andréa POLLIER, Floriane PALUMBO.

Pour : 13 dont 1 pouvoir

Contre : 1

Abstention : 0

## **I – FINANCES**

### **Attribution des marchés**

- Travaux sur les modes doux – secteur 3, rue des Belledonnes et secteur 5, Chemin de Sonnaz

Monsieur le maire expose que dans le cadre de ce projet, une consultation a été lancée, selon une procédure adaptée, le 16 octobre et la date limite de réception des offres avait été fixée au 5 novembre 2019.

Malgré le retrait par plusieurs entreprises du dossier de consultation, une seule entreprise a répondu et a fait parvenir son offre dans le délai prescrit.

#### **Société EIFFAGE Route Centre Est**

Le montant de l'estimation du Maître d'œuvre stade DCE, est le suivant :

- Secteur 3 – Travaux d'aménagement et de sécurisation des modes doux depuis la Rue des Belledonnes depuis le giratoire avec la rue Centrale, jusqu'au croisement avec la rue de la Plaine puis l'aménagement de la rue de la Plaine jusqu'au chemin de la Patte d'Oie.  
- Montant : 326 205.50€ ht
- Secteur 5 – Travaux de requalification et de mise en sécurité ponctuels du Chemin de Sonnaz depuis le Chemin du Polentier jusqu'au Chemin de Champ long, en intersection avec l'allée des Grandes Côtes.  
- Montant : 87 548.60€ ht

Soit un total de 413 754.10 €

Après analyse de l'offre, le Cabinet AIXGEO a demandé à l'entreprise EIFFAGE de confirmer ses prix.

L'entreprise EIFFAGE a retourné son offre ultime le 28 novembre 2019.

<b>N° du pli</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Prix à l'ouverture des plis en € HT</b>	<b>Prix après vérification en € ht</b>
1	EIFFAGE ROUTE CENTRE EST	395 592.56	385 785.19 Soit pour le secteur 3 : 298 710.15 €  Et pour le secteur 5 : 87 075.04 €

Monsieur Girardin demande si dans ce marché il est prévu la reprise de l'enrobé de la portion de route située à l'intersection du chemin de Sonnaz et le Chemin des Massettes.  
Monsieur le maire confirme que ces travaux figurent au marché.

Monsieur le maire demande à l'assemblée d'accepter cette offre de l'entreprise EIFFAGE et de l'autoriser à signer toutes les pièces du marché.

Pour : 14 dont 1 pouvoir  
Abstention : 1 (M.Girardin)  
Contre : 0

➤ Travaux de modernisation, de rénovation et de remise aux normes de l'éclairage public

Le projet de travaux de modernisation, de rénovation, de remise aux normes et d'économie d'énergie de l'éclairage public de la commune a fait l'objet d'un lancement d'appel d'offres selon une procédure adaptée en application du Code de la Commande Publique.

Une seule entreprise a répondu et a déposé une offre dans les délais prescrit malgré un nombre important de retrait de dossiers :

Entreprise BRONNAZ – CITEOS

Cette offre est comparée à l'estimation faite par le maître d'œuvre :

TRANCHE	OFFRE CITEOS HT	ESTIMATION MOE	ECART EN €
TRANCHE FERME	388 450,00 €	412 080,00 €	- 23 630,00 €
TRANCHE OPTIONNELLE 01	12 700,00 €	17 780,00 €	- 5 080,00 €
TRANCHE OPTIONNELLE 02	104 500,00 €	109 500,00 €	- 5 000,00 €
TRANCHE OPTIONNELLE 03	3 920,00 €	2 800,00 €	1 120,00 €
TRANCHE OPTIONNELLE 04	53 100,00 €	54 400,00 €	- 1 300,00 €
TRANCHE OPTIONNELLE 05	2 655,00 €	4 130,00 €	- 1 475,00 €
TRANCHE OPTIONNELLE 06	4 000,00 €	4 500,00 €	- 500,00 €
TRANCHE OPTIONNELLE 07	18 264,00 €	18 264,00 €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>587 589,00 €</b>	<b>623 454,00 €</b>	<b>- 35 865,00 €</b>
<b>TVA 20%</b>	<b>117 517,80 €</b>	<b>124 690,80 €</b>	<b>- 7 173,00 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>705 106,80 €</b>	<b>748 144,80 €</b>	<b>- 43 038,00 €</b>

Monsieur le maire donne quelques précisions sur le contenu des tranches :

- Tranche ferme : Travaux de modernisation, de rénovation, de remise aux normes, et d'économie d'énergie de l'éclairage public,
- Tranche optionnelle 01 : Garantie complémentaire de 5 ans sur la tranche ferme
- Tranche optionnelle 02 : Rénovation des terrains de football
- Tranche optionnelle 03 : Garantie complémentaire de 5 ans sur la tranche optionnelle 02
- Tranche optionnelle 04 : Travaux de rénovation, de modernisation et d'économie d'énergie sur les installations de mise en lumière
- Tranche optionnelle 05 : Garantie complémentaire de 5 ans sur la tranche optionnelle 04
- Tranche optionnelle 06 : Mise en place d'un système de renvoi de vidéosurveillance
- Tranche optionnelle 07 : Géolocalisation des réseaux souterrains-

Monsieur le maire précise que sur la totalité de la commune, ce marché prévoit le passage en leds ce qui va entraîner une économie sur la consommation électrique d'environ 75 %. Un prêt sera réalisé pour la réalisation de ces travaux, dont les échéances seront couvertes par l'économie générée.

Après analyse de l'offre, le maître d'œuvre, cabinet ACERE, désigné pour le suivi de ces travaux, propose de retenir l'offre de l'entreprise Bronnaz-Citeos pour un montant ht de 587 589 €.

La réalisation des tranches sera échelonnée dans le temps.

A l'issue de cette présentation et à la demande de Monsieur le maire, le conseil municipal attribue ce marché à l'entreprise Bronnaz-Citeos et autorise le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour : 15 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

### **Demandes de subventions**

#### ➤ Rénovation Eclairage public

SDES

Monsieur le maire informe le conseil municipal que ces travaux de modernisation, de rénovation et de mise aux normes de l'éclairage public font l'objet d'une demande de subvention au Syndicat Départemental d'Energie de Savoie S.D.E.S. au titre des aides allouées pour des travaux de renouvellement d'éclairage public.

Pour répondre à la demande de Monsieur Girardin, Monsieur le maire précise qu'à compter d'une certaine heure, l'intensité de l'éclairage baissera mais il n'est pas envisagé d'éteindre ces points lumineux.

Le conseil municipal accepte de solliciter le S.D.E.S. pour une aide financière pour la réalisation de ces travaux.

Pour : 15 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

#### ➤ FDEC

- Travaux de modernisation, de rénovation et de remise aux normes de l'éclairage public

Pareillement, le conseil municipal accepte de demander une aide financière au Conseil départemental au titre du FDEC

Pour : 15 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

#### ➤ Travaux sur les modes doux – secteur 3, rue des Belledonnes et 5, Chemin de Sonnaz

Dans le cadre des aides qui peuvent être demandées au conseil départemental, les travaux d'aménagement et de sécurisation sont des domaines dans lesquels au titre du FDEC, le conseil départemental intervient.

Le conseil municipal sollicite à l'unanimité le conseil départemental pour une subvention au titre du FDEC pour les travaux sur les modes doux, secteur 3, Rue des Belledonnes et secteur 5, Chemin de Sonnaz.

Pour : 15 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

## II - AMENAGEMENT DE L'ESPACE

- Madame CAVALLO Sandrine donne lecture des autorisations d'urbanisme délivrées depuis la réunion du conseil municipal du 15 octobre 2019.

### CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2019

LISTE PC / DP / CU / AT accordés ou refusés depuis le Conseil Municipal du 15/10/2019

DOSSIER N°	DEMANDEUR	DATE DE DEPÔT	NATURE DE LA DEMANDE	LIEU DES TRAVAUX	AVIS
------------	-----------	---------------	----------------------	------------------	------

#### PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 18 C 1014	YILMAZ Muammer	Accordé le 24/08/2018	Extension d'une maison d'habitation	519 rue de la Plaine	Retiré le 05/11/2019
PC 19 C 1011	PHARAMAND Henri	02/08/2019	Création de 2 logements dans volume existant	499 rue Centrale	Accordé le 27/11/2019

#### PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF

PC 17 C 1004 M02	SCHULZ Frédéric	27/09/2019	Modification de l'abri voiture et création de 2 fenêtres	388 rue de la Plaine	Annulée le 06/11/2019
------------------	-----------------	------------	--	----------------------	-----------------------

#### DECLARATIONS PREALABLES

DP 19 C 5035	SCI ALKE M. BONNET Francis	16/09/2019	Rénovation de la façade ouest	256 rue Pré Fontaine	Accordée le 22/10/2019
DP 19 C 5038	CARRON Sébastien	11/10/2019	Régularisation rénovation de toiture	22 chemin de l'Epine	Accordée le 29/10/2019

#### AUTORISATION D'AMENAGER UN ERP

AT 19 C 0005	CT NOTHRIM M. CASTELLI	24/09/2019	Aménagement d'un pôle santé / sport	Rue Pré Gaut	Accordée le 08/11/2019
--------------	------------------------	------------	-------------------------------------	--------------	------------------------

#### CERTIFICATS D'URBANISME INFORMATIFS

CU 19 C 2055	Maître DAL DOSSO	10/10/2019	Terrain MOLLARD Clément	Sur la Roche	Arrêté le 25/10/2019
CU 19 C 2056	Maître PACHOUD	14/10/2019	Donation VINCENT Raymonde	359 rue de la Plaine	Arrêté le 25/10/2019
CU 19 C 2057	Maître MERCONE	16/10/2019	Maison GONNET Raymonde	802 rue Centrale	Arrêté le 25/10/2019
CU 19 C 2058	Maître MERCONE	16/10/2019	Terrain GONNET Raymonde	Chemin de la Combe	Arrêté le 25/10/2019
CU 19 C 2059	SCP ARMAND-CHAT & ASSOCIES	28/10/2019	Cession fonds de commerce SARL BREAK OUT	Route de l'Aéroport	Arrêté le 29/10/2019
CU 19 C 2060	Maître ASSIER	05/11/2019	Appartement LIS / PELLET	Les Terrasses du Soleil	Arrêté le 06/11/2019
CU 19 C 2061	SCP DELAVENAY BLANC-RESPAUD	05/11/2019	Maison CTS MARTIN	74 impasse du Rocher	Arrêté le 06/11/2019
CU 19 C 2062	SCP DELAVENAY BLANC-RESPAUD	08/11/2019	Grange CTS MARTIN	56 impasse du Rocher	08/11/2019
CU 19 c 2063	SCP DELAVENAY BLANC-RESPAUD	08/11/2019	Maison CTS MARTIN	74 impasse du Rocher	08/11/2019
CU 19C 2067	Maître Cédric POMMIER	22/11/2019	Vente ROUX/DELGOVE	A la Cave -Les Vergers de Bouvards	22/11/2019
CU 19C 2068	Maître Cédric POMMIER	22/11/2019	Transfert voirie du lotissement Les Vergers de Bouvard	A la Cave—Les Vergers de Bouvards	22/11/2019
CU 19 C 2069	Maître Cédric POMMIER	22/11/2019	Vente ROUX/MALTAVERNE	A la Cave—Les Vergers de Bouvards	22/11/2019
CU 19 C 2070	Maître DEVRED	22/11/2019	Ventre CORREARD/LORION	146, rue Centrale	22/11/2019

➤ **Approbation du protocole transactionnel d'accord entre la commune et les consorts Reynaud**

Monsieur le maire présente au conseil municipal le dossier des consorts Reynaud qui sont propriétaires de la parcelle AT 54 et pour le quart indivis, de la parcelle section AT n° 53, à usage de la voie d'accès.

Ils ont déposé le 15 janvier 2019, une déclaration préalable de division de leur terrain. Cette déclaration préalable a fait l'objet d'une décision d'opposition de la part de la commune.

Pour les besoins de cette division, les consorts Reynaud ont fait appel à un Géomètre-Expert, Cabinet BARRAL. Il a constaté que le chemin communal du Berlinguet empiétait sur la parcelle AT 54, pour une superficie de 38 m<sup>2</sup> et qu'une canalisation publique d'évacuation des eaux pluviales serait implantée en tréfonds sur leur parcelle.

Le cabinet BARRAL a établi un plan de rétablissement des limites de propriété sur la base d'un procès-verbal de bornage amiable, que la commune avait accepté.

La commune de Voglans a proposé aux consorts REYNAUD le rachat de la superficie du terrain objet de l'empiètement soit 38 m<sup>2</sup> au prix de 6.17 €/m<sup>2</sup>.

Les consorts REYNAUD ont fait valoir les frais engagés pour mettre un terme à cet empiètement sur leur parcelle et ont demandé à la commune de prendre en charge un montant total de frais de 3852.00 €ttc, outre la somme de 234.46 € pour le rachat des 38 m<sup>2</sup> supportant le chemin communal.

Après négociation, il a été convenu :

- Le rachat des 38 m<sup>2</sup> de terrain au prix de 234.46 €
- Le versement aux consorts REYNAUD de :
  - la somme de 1212 € correspondant à la première facture du Cabinet BARRAL établie suite au bornage des limites de propriété
  - La somme de 540 € correspondant aux frais d'avocat, engagé par les consorts REYNAUD

Un protocole transactionnel d'accord est établi entre la Commune et les consorts REYNAUD qui fixe les modalités d'application de ces accords.

En contrepartie du respect des dispositions précédentes, les parties s'engagent à renoncer à engager tout recours pour tout objet lié au présent protocole.

Monsieur Girardin demande une précision sur l'emplacement de la canalisation publique. Monsieur le maire fait savoir que celle-ci sera dorénavant, avec le rachat de la parcelle sur le domaine public.

Le conseil municipal approuve le protocole d'accord transactionnel à conclure avec les consorts Reynaud et autorise le maire à signer ce document et à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 14 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 1 (M.Girardin)

➤ **Rétrocession des voiries des lotissements par acte administratif**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la commune reprend dans le domaine public communal, depuis de nombreuses années les voiries des lotissements à la demande des copropriétaires des lotissements.

Il s'avère qu'à ce jour, de nombreuses associations syndicales de lotissements sont toujours dans l'attente d'une intégration de leurs voiries dans le domaine communal.

Monsieur le maire précise également que le transfert des voies peut-être effectué par l'établissement d'un acte administratif de vente, à titre gracieux, entre la commune et les propriétaires de voie, si ces derniers, acceptent de céder les parcelles occupées par la voirie.

Il informe que tous les propriétaires des lotissements qui font objet d'une délibération ce soir ont donné leur accord pour les présentes cessions et qu'une délibération sera nécessaire, après la signature des actes afin de classer ces voies dans le domaine public communal.

L'ensemble des frais d'établissement des actes administratifs de vente sont pris en charge par la commune de Voglans.

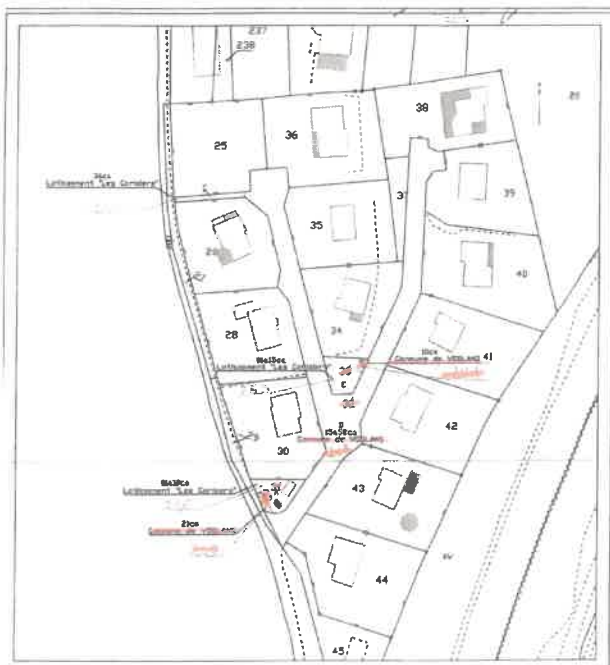
Monsieur le maire propose au conseil municipal que Madame Martine Bernon, 1<sup>ère</sup> adjointe, représente la commune de Voglans dans les actes de vente à intervenir pour les lotissements suivants, « Les Cerisiers », « Le clos Noiray », « L'Orée du Lac Nord », « L'Orée du Lac Sud », « Les Massettes », « Les Primevères » :

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, approuve la procédure amiable pour transférer dans le domaine public communal les voies des lotissements présentés par Monsieur le maire, approuve également l'acquisition à titre gratuit des parcelles inscrites dans chaque tableau, constituant les voies des lotissements, accepte que lesdites acquisitions soient régularisées par la rédaction d'un acte établi en la forme administrative et s'engage à prendre en charge les frais d'établissement des actes, autorise Madame Martine Bernon à représenter la commune lors de la signature des actes de vente à intervenir pour chaque lotissement, conformément à l'article L.1311 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le maire précise que l'ensemble des gestionnaires des réseaux passés sous la voirie ont vérifié la conformité et donné leur accord. D'autre part, la reprise peut se faire que si la chaussée est en bon état.

- Les Cerisiers

<b>Nom du lotissement</b>	<b>Nom du propriétaire</b>	<b>N° parcelle</b>	<b>Surface à acquérir</b>
Les Cerisiers	ASL du lotissement Les Cerisiers	AW 247 ex 31p	21 m <sup>2</sup>
		AW 249 ex 32 p	1569 m <sup>2</sup>
		AW 251 ex 33 p	10 m <sup>2</sup>



Pour : 15 dont 1 pouvoir  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

- Le clos Noiray

Nom du lotissement	Nom du propriétaire	N° parcelle	Surface à acquérir
LE CLOS NOIRAY	ASL du lotissement Le Clos Noiray	AP 122	11 m <sup>2</sup>
		AP 136	23 m <sup>2</sup>
		Régularisation élargissement du Ch. De Sonnaz	
	Mr DEL GROSSO	AP 123	870 m <sup>2</sup>
		AP130	449 m <sup>2</sup>
		AP117	6 m <sup>2</sup>
		AP119	25 m <sup>2</sup>
		AP120	5 m <sup>2</sup>
		Voie du lotissement	





Pour : 15 dont 1 pouvoir  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

L'Orée du lac Nord

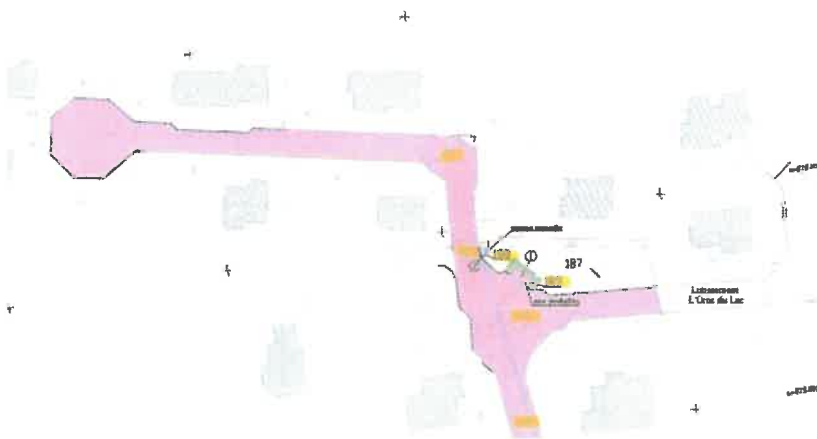
Nom du lotissement	Nom du propriétaire	N° parcelle	Surface à acquérir
L'OREE DU LAC		AV 191	13 m <sup>2</sup>
		Ex AV24p	
NORD	ASL du lotissement L'Orée du Lac Nord	AV 190	14 m <sup>2</sup>
		Ex AV 25 p - AV 193	237 m <sup>2</sup>
		Ex AV 31 p - AV 197	12 m <sup>2</sup>
		AV 65	199 m <sup>2</sup>
		AV 72	1895 m <sup>2</sup>
		AV 75	248 m <sup>2</sup>
		Ex AV 26 p - AV 195	17 m <sup>2</sup>



Pour : 15 dont 1 pouvoir  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

## L'Orée du lac Sud

Nom du lotissement	Nom du propriétaire	N° parcelle	Surface à acquérir
L'OREE DU LAC  SUD	ASL du lotissement L'Orée du Lac Sud	AV189 Ex AV 37p AV 188	10 m <sup>2</sup> 4 m <sup>2</sup>
		AV 48 AV 52 AV 53 AV 64	860 m <sup>2</sup> 1 m <sup>2</sup> 676 m <sup>2</sup> 464 m <sup>2</sup>



Pour : 15 dont 1 pouvoir  
Contre : 0  
Abstention : 0

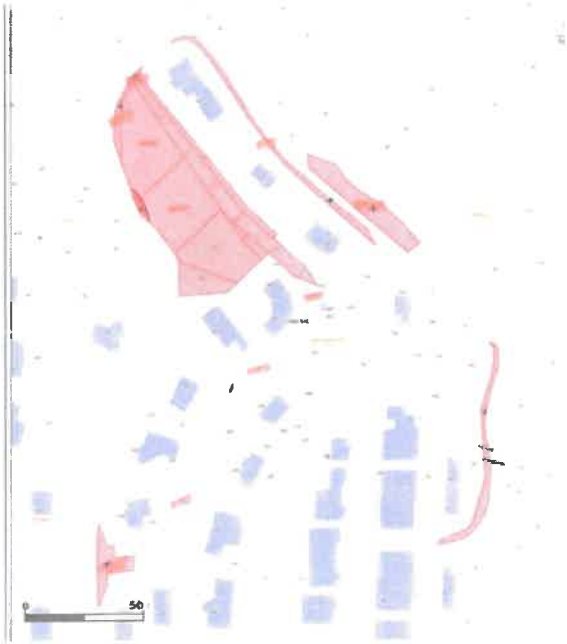
Monsieur Girardin rappelle que des travaux ont été réalisés en 2013 et qu'à cette date, la voirie n'était pas encore dans le domaine public puisqu'elle passera à partir de ce soir voirie publique. Monsieur le maire confirme que la commune n'a pas à intervenir sur une voie privée mais lui rappelle qu'une délibération avait été prise lors du mandat de son prédécesseur portant sur l'accord d'intégrer cette voirie dans le domaine communal. Le dossier a été transmis et perdu par le Notaire chargé d'établir l'acte. A la demande des co-propriétaires du lotissement et afin de sécuriser ce secteur, la commune a entrepris les travaux en attendant la régularisation administrative de ce dossier.

Monsieur Girardin reste sur sa position, la commune n'a pas à entreprendre des travaux sur une voirie privée.

## Les Massettes

Nom du lotissement	Nom du propriétaire	N° parcelle	Surface à acquérir
DOMAINE DES MASSETTES	ASL du Lotissement Les Massettes	AW 218 AW 198 AW 208	481m <sup>2</sup> 458 m <sup>2</sup> 80 m <sup>2</sup>
		AMF CHABERT § BROGNY	190 m <sup>2</sup> 54 m <sup>2</sup> 12m <sup>2</sup> 238 m <sup>2</sup> 437 m <sup>2</sup>
		AX 40	à déterminer

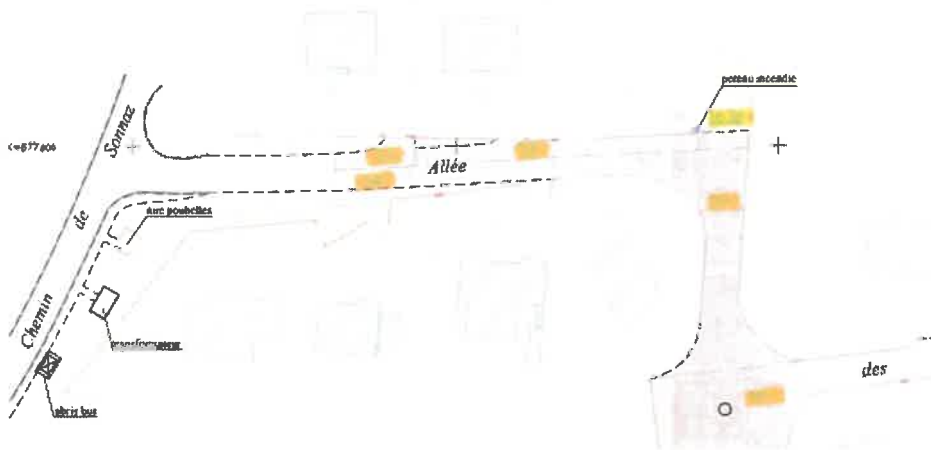
		AW 204 AW 205 AW 192	à déterminer à déterminer  Selon le Document d'arpentage contradictoire fourni par le géomètre en accord avec les propriétaires.
--	--	----------------------------	---



Pour : 15 dont 1 pouvoir  
Contre : 0  
Abstention : 0

### Les Primevères

Nom du lotissement	Nom du propriétaire	N° parcelle	Surface à acquérir
LES PRIMEVERES	Epoux Guirand	AW 54	179 m <sup>2</sup>
		AW 60	588 m <sup>2</sup>
		AW 69	272 m <sup>2</sup>
	Burtin J.Louis	AW 52	141 m <sup>2</sup>
		Epoux Tronchon	AW 53
	Consorts Rogès	AW 59	381 m <sup>2</sup>
Madame Rogès Christine	AW 163 p	A déterminer, selon le document d'arpentage contradictoire fourni par le géomètre en accord avec les propriétaires.	



Pour : 15 dont 1 pouvoir  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

Monsieur Girardin demande si la voie « Allée du Nivolet » est intégrée dans le domaine public. Monsieur le maire l'informe que le dossier est déposé au cabinet FCA chargé de préparer la rétrocession.



### **III - TRAVAUX**

Monsieur Burdet informe le conseil municipal des travaux en cours :

- Aménagement de l'aire de retournement de la Rue de la Dent du Chat





Monsieur Burdet informe l'assemblée de l'avancée de ces travaux au vu des clichés pris et portés à l'écran.

Le rond-point est terminé.

Des pales anti-éblouissement seront posées au droit du rond-point pour ne pas gêner la circulation des véhicules sur la RD 1201, lors du passage d'un camion, dans ce giratoire.

- Convention technique entre la commune de Voglans et le Département de la Savoie – Travaux réalisés sur les dépendances du domaine public départemental sous maîtrise d'ouvrage communale

Monsieur le maire présente à l'assemblée une convention technique rédigée par le Département de la Savoie suite aux travaux réalisés de busage d'une partie du fossé le long de la RD 1201, la mise en place de pales anti-éblouissement et la reprise ponctuelle du réseau d'eaux pluviales. Il demande au conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, de l'autoriser à signer cette convention entre la commune et le Département de la Savoie.

Pour : 15 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

#### **IV – PERSONNEL**

Monsieur Jacques Convert informe l'assemblée que dans le cadre de la mise en place du règlement intérieur applicable aux agents de la collectivité, des délibérations sont à prendre pour définir après avis du Comité Technique, rendu le 14 novembre 2019, un certain nombre de points.

- Instauration des autorisations spéciales d'absence pour évènements familiaux  
Il présente la délibération portant sur les autorisations spéciales d'absences (A.S.A.) et le tableau reprenant les évènements particuliers et les justificatifs à présenter permettant l'octroi d'autorisations d'absence.

Évènement	Nombre de jours pouvant être accordés	Justificatif(s)
<b>Mariage ou PACS</b>		
<b>De l'agent</b>	5	Acte de mariage
<b>D'un enfant de l'agent</b>	1	Acte de mariage
<b>Des collatéraux du 1<sup>er</sup> degré</b>	1	Acte de mariage

<b>(frère, sœur, beau-frère, belle-sœur)</b>		
<b>Naissance</b>		
<b>Des enfants (Père)</b> (cf : JO du 30-12-2001, décret n° 2001-1352)	11 + 3	Acte de naissance
<b>Enfant malade</b>		
<b>Enfant &lt; 16 ans</b>	<p>Pour un agent travaillant 5 jours par semaine : durée des obligations hebdomadaires de service + 1 jour = 6 jours</p> <p>Cas particuliers : Doublement du nombre de jours : - si l'agent assume seul la charge de l'enfant, - si son conjoint/concubin est à la recherche d'un emploi, ou s'il ne bénéficie d'aucune autorisation d'absence pour soigner ou garder un enfant malade sous réserve d'un justificatif</p> <p>Pour un agent travaillant à temps partiel, durée obligations hebdomadaires de service + 1 jour x quotité à temps partiel de l'agent (ex : un agent travaillant 3j/sem (5 + 1) x 3/5 = 3.6 arrondi à 4 j)</p> <p>Un agent dont le conjoint est dans la fonction publique – l'ASA est répartie entre eux selon leur quotité de temps de travail</p>	<p>Certificat médical pour tous les cas</p> <p>Jugement, certificat d'inscription à Pôle Emploi, attestation de l'employeur, certificat sur l'honneur</p>
<b>Décès ou maladie très grave</b>		
<b>Conjoint, enfants, père, mère</b>	3	Acte de décès
<b>Décès</b>		
<b>Frère, sœur, beaux-parents</b>	2	Acte de décès
<b>Grands-parents, oncle, tante du 1<sup>er</sup> degré</b>	1	Acte de décès
<b>Beau-frère, belle-sœur</b>	1	Acte de décès

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Convert et suite à la demande de Monsieur le maire, ; le conseil municipal décide d'adopter les modalités d'octroi d'autorisation d'absence aux fonctionnaires et aux agents contractuels de droit public de la collectivité comme présenté ci-dessus. Ces dispositions prendront effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Pour : 15 dont 1 pouvoir  
Contre : 0  
Abstention : 0

➤ Détermination des modalités du Compte Epargne Temps

Monsieur Convert indique que les agents territoriaux peuvent demander, sous certaines conditions, à bénéficier du report de certains jours de congés dans un Compte Epargne Temps (C.E.T.).

Il évoque les conditions dans lesquelles ce C.E.T. peut-être proposé aux bénéficiaires, en fixant les modalités d'ouverture, d'alimentation et d'utilisation de ce dispositif.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur Convert, adopte à l'unanimité les modalités de mise en place de ce Compte Epargne Temps.

Pour : 15 dont 1 pouvoir  
Contre : 0  
Abstention : 0

➤ Détermination des modalités d'organisation du temps de travail des agents

Il poursuit avec l'organisation du temps de travail des agents de la collectivité en précisant le champ d'application, la durée de travail, le temps de travail effectif, les garanties minimales et le contrôle du temps de travail ainsi que les différents cycles de travail pour chacun des services.

Après avoir entendu Monsieur Convert, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le dispositif portant définition, durée et organisation du temps de travail des agents de la collectivité.

Pour : 15 dont 1 pouvoir  
Contre : 0  
Abstention : 0

➤ Instauration de la journée de solidarité

Monsieur Convert rappelle à l'assemblée délibérant qu'il lui appartient d'instituer une journée de solidarité pour l'ensemble du personnel en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, compte tenu du cycle de travail des agents ainsi que des nécessités de travail, institue la journée de solidarité selon les modalités proposées par Monsieur le maire. Ces dispositions sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Pour : 15 dont 1 pouvoir  
Contre : 0  
Abstention : 0

➤ Instauration du règlement intérieur applicable au personnel

Monsieur Convert expose au conseil municipal de la nécessité de retracer dans un document les modalités relatives à l'organisation du travail des agents au sein de la collectivité.

Ce règlement rappelle les dispositions légales et réglementaires applicables en matière d'organisation du travail. Il précise les modalités d'organisation pour l'ensemble du personnel et en retrace ces spécificités.

Ce règlement a été transmis au préalable au CTP (Comité Technique Paritaire) qui a émis un favorable à l'unanimité lors de sa séance du 14 Novembre 2019.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le règlement intérieur de la commune applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Pour : 15 dont 1 pouvoir  
Contre : 0  
Abstention : 0

➤ Modification d'un poste d'adjoint d'animation (Temps non complet à temps complet)

Monsieur le maire informe l'assemblée d'un départ à la retraite d'un agent faisant fonction d'ATSEM, à temps complet, au 31 décembre 2019. Pour le bon fonctionnement de ce service, il est nécessaire de remplacer cet agent à compter du 6 janvier 2020, date de reprise de l'école. Un agent au grade d'adjoint d'animation à temps non complet a postulé sur cet emploi. Après examen de sa candidature et l'avis du Comité Technique en date du 18 octobre 2019, sur la modification de la durée hebdomadaire de travail, passage de 25 h à 35 h hebdomadaire, le conseil municipal décide de supprimer un emploi permanent à temps non complet (25 h/hebdomadaire) d'adjoint d'animation territorial, à compter du 6 janvier 2020, de créer à compter de cette même date, un emploi à temps complet (35 h hebdomadaire) d'adjoint d'animation territorial.

Pour : 15 dont 1 pouvoir  
Contre : 0  
Abstention : 0

➤ Ouverture de postes suite à des avancements de grades

Monsieur le maire informe l'assemblée des possibilités pour des agents de bénéficier d'avancements de grade. Après examen des dossiers, la commission administrative paritaire, réunie en séance du 25 novembre 2019, a émis un avis favorable.

Le conseil municipal après avoir entendu Monsieur le maire, décide, à l'unanimité, de modifier les emplois ci-dessous :

SUPPRESSION		CREATION	
NOMBRE DE POSTES	EMPLOI	NOMBRE DE POSTES	EMPLOI
1	Adjoint Technique TNC 28h	1	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe TNC 28h
0	Agent de Maîtrise TC	1	Agent de Maîtrise Principal TC
1	Adjoint Administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe TC	1	Adjoint Administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe TC



Monsieur le maire précise que le poste d'agent de maîtrise à Temps complet ne sera pas supprimé en prévision d'une prochaine promotion interne d'un agent du service technique, lauréat de l'examen professionnel d'agent de maîtrise.

Pour : 15 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

## **V - ENFANCE - JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE**

### ➤ Ecoles

Madame Bernon fait un retour sur le dernier conseil d'école élémentaire, avec une présentation des sorties culturelles et sportives, des classes de découvertes à venir dont une classe « blanche » du 30 mars au 03 avril à Valmeinier, pour les 3 classes du CE2 au CM2 et une classe « Verte » sur le thème de la nature à Collange en Auvergne, pour les CP/CE.

- Le fonctionnement de « Pédibus » a été rappelé.

- Le projet « musique » avec la collaboration de l'association « Loisir musique » sera élaboré avec les 3 classes CP/CE sur le thème des musiques du monde. Une restitution de ce travail sera présentée lors du carnaval.

Le comportement difficile de certains élèves a été soulevé par les enseignants.

### ➤ PLANET'JEUNES

Madame Bernon présente le bilan des vacances d'automne.

## VACANCES D'AUTOMNE

### Fréquentation vacances d'automne 2019

LOCALITES 2019	3-5 ans	6-8 ans	9-11 ans	Total	
73420 DRUMETTAZ-CLARAFOND	10	16	9	35	21%
73420 MERY	19	12	4	35	21%
73420 VIVIERS DU LAC	16	12	3	31	19%
73420 VOGLANS	21	12	4	37	22%
73000 CHAMBERY		1	1	2	17%
73000 SONNAZ	7	4	1	12	
73100 MOUXY	2	2	2	6	
73100 TRESSERVE	3	2		5	
73230 BARBY	1			1	
73370 LE BOURGET DU LAC	2			2	
TOTAL	81	61	24	165	
	49%	37%	15%		

## Et ensuite, présente le comparatif avec 2018

<b>LOCALITES 2018</b>	<b>3-5 ans</b>	<b>6-8 ans</b>	<b>9-11 ans</b>	<b>Total</b>	
73420 DRUMETTAZ-CLARAFOND	19	17	8	44	34%
73420 MERY	14	2	4	20	16%
73420 VIVIERS DU LAC	10	6	4	20	16%
73420 VOGLANS	12	10	4	26	20%
73000 CHAMBERY	2	2		4	14%
73000 SONNAZ	7	2		9	
73100 MOUXY	2	1		3	
73100 TRESSERVE	1			1	
74540 VIUZ LA CHIESAZ	1			1	
<b>TOTAL</b>	<b>68</b>	<b>40</b>	<b>20</b>	<b>128</b>	
	53%	31%	16%		

## Et pour finir, sur les trois années 2017/2018/2019

### Nombre de jours d'ouverture journées + ½ journées vacances d'automne

	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>Augmentation de 2018 à 2019</b>
Moins de 6 ans	166,5	214,5	264,5	19%
Plus de 6 ans	167,5	182,5	266	31%
<b>TOTAL</b>	<b>334</b>	<b>397</b>	<b>530,5</b>	<b>25%</b>
Nbre de jours d'ouverture	9	9	9	
Nbre de familles	85	92	114	19%

En octobre, 25 enfants ont été refusés sur la première semaine en raison du manque d'animateurs. Ces derniers, vacataires, sont principalement étudiants et ont des disponibilités que sur une semaine.

La première semaine, les deux membres de la direction sont intervenus sur la tranche d'âge des 3-5 ans et 6-11 ans. Sur la deuxième semaine, tous les enfants ont pu être accueillis.

Le nombre d'enfants maximum accueillis a été de 77

Elle fait aussi le point sur l'accueil des mercredis.

### Mercredi Cycle 1 Sept- Oct 2019

ACTIVITES	Nombre d'enfants		Nombre de journées	
	2018	2019	2018	2019
<b>Demi-journée après midi</b>				
DJ 3-5	8	10	10	11,50
DJ 6-8	7	5	12	3,00
DJ 9-11	4	2	6	4,00
<b>Repas + après midi</b>				
DJ REPAS 3-5	11	11	21,5	15,00
DJ REPAS 6-8	7	6	19,5	10,00
DJ REPAS 9-11	4	3	5,5	7,00
<b>Demi-journée matin</b>				
DJM 3-5	18	21	25,5	38,50
DJM 6-8	11	23	16	38,00
DJM 9-11	1	3	3	6,50
<b>Demi-journée matin + repas</b>				
DJM REPAS 3-5	6	7	15,5	13,50
DJM REPAS 6-8	8	10	13	26,50
DJM REPAS 9-11	1	1	1	3,50
<b>Journée + repas</b>				
JOURNEE 3-5	30	41	102	143,00
JOURNEE 6-8	23	25	58	78,00
JOURNEE 9-11	10	10	32	28,00
<b>TOTAL</b>	<b>149</b>	<b>178</b>	<b>340,5</b>	<b>426</b>
<i>Augmentation 2018-2019</i>	<i>16%</i>		<i>20%</i>	

Actuellement, l'équipe est composée de :

- 4 animateurs pour en moyenne 32 enfants de moins de 6 ans
- 1 animatrice (directrice adjointe) pour en moyenne 24 enfants de 6-7 ans le matin, en moyenne 12 l'après-midi
- 1 animateur, initialement dédié à la jeunesse pour 14 enfants de 8-11 ans le matin et 10 l'après-midi.

#### VI - VIE ASSOCIATIVE – COMMUNICATION

- Madame Bernou rappelle à l'assemblée l'animation sur le thème « La bibliothèque part en forêt... » qui s'est déroulée sur cette fin d'année.





Le samedi 26 octobre une rencontre et des échanges avec la société de mycologie et de botanique de la région chambérienne (SMBRC) ont permis de réunir 63 personnes, voglanaises, mais aussi de personnes venant d'autres communes, venues échanger, découvrir, apprendre ou enrichir leurs connaissances sur les champignons ! Elles ont écouté avec attention le fonctionnement de symbiose entre les champignons et les arbres.

Du 4 novembre au 21 décembre, une exposition photos « Expressions sylvestres » de Guy Burillier « le lutin de l'image »



Le Mercredi 20 décembre, dans la Salle Terre Nue au Complexe Noël Mercier a eu lieu la projection du film « Le Temps des Forêts », en présence du réalisateur François-Xavier Drouet, d'un représentant de l'ONF et du syndicat SNUPFEN Solidaires. 110 personnes étaient présentes, nombre important par rapport à la fréquentation des salles dans les communes environnantes.



Le mercredi 15 novembre, c'est une sortie nature familiale qui a réuni 15 personnes autour de représentants de « France Nature »  
Reconnaissance des feuilles des arbres ;  
Découvrir des éléments de la forêt par le toucher dans la boîte mystère, les yeux masqués, pour toucher et reconnaître des arbres, des ateliers de land-art.

Au retour à la bibliothèque des jeux sur les arbres, leurs feuilles et la faune des forêts ont été organisés. Un goûter en fin d'après-midi et un conte sur l'automne a clôturé la journée.



La thématique de la forêt a été aussi déclinée lors des accueils de classes et des temps d'accueils périscolaires.

- 3 classes accueillies sur le thème de la forêt et de la protection de l'environnement soit environ 70 enfants.
- 3 groupes de TAP : lectures sur les arbres et la forêt et impressions sur l'exposition de photos = 35 enfants

Madame Bernou rappelle que le 18 octobre, la bibliothèque municipale recevait Gaëlle Josse, lauréate du prix Rosine Perrier.



Elle rappelle que durant les vacances de Noël, la bibliothèque sera ouverte les lundis 23 et 30 décembre de 16 h 30 à 19 h 00

### Zone de gratuité



Madame Bernou poursuit à rappelant l'animation au complexe Noël MERCIER la Zone de gratuité, « Donnez, Prenez.. » qui a accueilli plus de 800 personnes.

Une quarantaine de bénévoles étaient présents pour accueillir, renseigner, conseiller... les visiteurs.

## Manifestations en décembre



DATES	Thématiques	Heures	Lieux
SAMEDI 07 DECEMBRE	<b>ATELIER DÉCORATIONS DE NOËL</b> Pour les enfants de 4 à 8 ans Gratuit - Sur inscription (places limitées).	De 10h à 11h30.	BIBLIOTHEQUE VOGL'EN LYRE
VENDREDI 13 DECEMBRE	<b>CONTES DE NOËL</b> Pour les enfants de 5 à 9 ans Gratuit - Sur inscription (places limitées).	19h	BIBLIOTHEQUE VOGL'EN LYRE
Samedi 14 décembre	<b>CONCERT JAZZ et FUNK</b> avec le groupe « AINSI FONK » et en première partie avec « DELTA ZIC TRIO » organisé par Loisir Musique Entrée: 5€ / gratuite avec la carte d'adhérent Loisir Musique et enfants - 12 ans Bar et petite restauration	19h30	Complexe Noël Mercier Salle Belle Eau

### ➤ Convention de partenariat

Madame Bernou présente au conseil municipal les projets de conventions, établies entre la bibliothèque et le Relais Enfants Parents Assistantes Maternelles du SIVU Planèt'Jeunes, la bibliothèque et les écoles, et la micro-crèche.

Ces conventions visent à établir les objectifs et les modalités d'accueil des enfants, de prêts des documents, les périodicités d'accueil ;

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Madame Bernou, adopte à l'unanimité les conventions de partenariat suivantes entre :

#### ○ Bibliothèque / Ecoles – Micro-crèche

Pour : 15 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

#### ○ Bibliothèque/Relais Enfants Parents Assistantes Maternelles

Pour : 15 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0












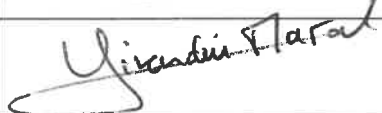
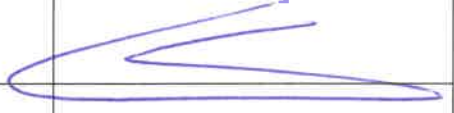
## DIVERS - INFORMATIONS

A l'issue de cette réunion et après avoir souhaité à toute l'assemblée de très belles fêtes de fin d'année, Monsieur le maire clôture la séance.

Le Maire, Yves MERCIER

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line and a diagonal line crossing it, with a small flourish on the left side.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 02 DECEMBRE 2019

NOM - PRENOM	FONCTION	PRESENTS	POUR CONTRE ABSTENTION	SIGNATURE
MERCIER Yves	Maire	Oui		
BERNON Martine	1 <sup>ère</sup> adjointe	Oui	Pour	
CONVERT Jacques	2 <sup>ème</sup> adjoint	Oui	Pour	
BURDET Eric	3 <sup>ème</sup> adjoint	Oui	Pour	
CAVALLO Sandrine	4 <sup>ème</sup> Adjointe	Oui	Pour	
BERNOU Malika	5 <sup>ème</sup> adjointe	Oui	Pour	
GOUJON Alain	Conseiller municipal	Oui	Pour	
NOIRAY Jean	Conseiller municipal	Oui		
ELHOMBRE Daniela	Conseillère municipale	Oui	Pour	
POLLIER Andréa	Conseillère municipale	Non		Pouvoir à D.ELHOMBRE 
SICOLI Carmela	Conseillère municipale	Oui	Pour	
PALUMBO Floriane	Conseillère municipale	Oui	A	
GIRARDIN Marcel	Conseiller municipal	Oui	C	
ANDRE Isabelle	Conseillère municipale	Non	-----	-----
MARTIN Catherine	Conseillère municipale	Non	-----	-----
BOUVIER Hervé	Conseiller municipal	Non	-----	-----
CROSET Mathieu	Conseiller municipal	Oui	P	
BOLLON Nicolas	Conseiller municipal	Non	-----	-----
TETAZ Isabelle	Conseillère municipale	Oui		